L'accord de 1911, en rétablissant la liberté économique, a supprimé une inégalité très défavorable aux bons rapports internationaux.

M. Caillaux a affirmé que l'affaire de N'Goko-Sangha n'a influé en rien sur les négociations franco-allemandes.

La Commission ne veut pas de communications secrètes

Au cours de son exposé, M. de Selves a vainement essayé d'anticiper sur l'ordre chronologique, il a été sévèrement rappelé à la méthode de travail de la Commission.

Brusquement, à la fin des explications relatives à l'accord de 1909, il a offert à la Commission de communiquer confidentiellement des textes secrets, notamment une lettre interprétative de l'accord de 1909.

Cette proposition a provoqué unanimes protestations parmi les commissaires.

« Assez de documents secrets en cette affaire, a-t-on dit aux ministres ; ce qu'on a à dire, il faut le dire au grand jour. »

Cet incident a été fort vif. La Commission a nettement signifié au gouvernement qu'elle ne voulait pas, par d'inutiles secrets, se lier à la cause du ministère.

Il n'y a pas de témoins à entendre sur les incidents de Fez, le gouvernement seul est responsable

Plusieurs déclarations importantes et de vifs incidents ont marqué les déclarations de M. de Selves relatives aux événements qui ont précédé la marche des troupes françaises sur Fez.

La première question posée au ministre est celle-ci : « Sur quelle dépêche la marche de nos troupes a-t-elle été résolue ? ».

M. de Selves n'a pu répondre d'une façon précise.

M. Caillaux est intervenu : « M. Monis pourrait nous aider de ses souvenirs et la Commission pourrait entendre M. Cruppi. »

Cette déclaration a soulevé une hostilité générale.

L'un des commissaires, appuyé par tous ses collègues, a répliqué : « La Commission n'a pas de témoins à entendre ; elle a en face d'elle un ministère seul responsable, à lui de justifier la politique suivie. »

Ces paroles sévères ont recueilli l'approbation générale ; les ministres n'ont pas insisté.

M. Monis intervenant spontanément n'a apporté que des explications confuses.

« Si vous restez à Fez, nous reprendrons notre liberté » a dit le ministre allemand

M. de Selves, cédant à de pressantes sollicitations, a communiqué le résumé des entretiens de MM. Cambon et de Kiderlen.

L'Allemagne s'éleva d'abord contre la prise de marche sur Rabat. Puis, sur les instances pressantes de M. Cambon, le ministre allemand répondit : « Vous pouvez y aller, à condition que vous n'y restiez pas. »

La même réponse fut faite aux projets de marche sur Fez. Le ministre allemand ajoutait : « On n'a jamais vu un pays occuper une ville et n'y pas rester. » L'opinion allemande n'admettait pas cela, disait-il de plus. Enfin, quand la marche sur Fez apparut comme un devoir d'humanité à accomplir, M. de Kiderlen dit à notre ambassadeur : *Sans doute, vous pouvez aller à Fez, mais, si vous y restez, nous reprendrons toute notre liberté au sujet du Maroc.*

L'audition s'est terminée par une question de M. de Lamarzelle : « A-t-il été question du Congo à Kleinigen : — Non », a répondu M. Caillaux.

L'exposé confus et imprécis de M. de Selves a produit une impression très défavorable sur les commissaires ; le ministre, malgré d'énergiques rappels à la question, s'est continuellement égaré en développements superflus, réticences, échappatoires, promesses ambiguës de recherches. Par contre, M. Caillaux s'est donné le beau rôle en se montrant très explicite sur le côté économique et financier des négociations.

Après la séance, on a sévèrement apprécié dans les couloirs l'attitude des deux ministres. « Le gouvernement, a dit un commissaire, ne nous a pas apporté ce que nous réclamons ; mais, par contre, il voulait nous imposer ce dont nous n'avons pas besoin présentement. Nous ne nous accommoderons pas plus de communications incomplètes, décousues, que de présents perfides. L'intérêt supérieur du pays exige la vérité toute simple. » C'est dire assez clairement que la Commission refuse des communications secrètes qui établiraient un lien entre elle et le Cabinet.

Autant, sinon plus, que l'insuffisance des explications de M. de Selves, est apparue une absence bien regrettable de mémoire chez M. Monis. Quant à M. Cruppi, il a été fort malmené par M. Pichon, qui a très habilement fait valoir que certains avantages lui ont été refusés dans la négociation parce que dans les chancelleries on s'apprête que fort peu les diplomates improvisés.

L'audition des ministres continuera demain ; on peut prévoir qu'elle donnera lieu à de nouveaux incidents.

Au Conseil municipal de Lorient

Lorient, 27 décembre. — A la suite d'incidents qui s'étaient produits l'année dernière au Conseil municipal, le premier adjoint, M. Legrand, venait pourvu devant le Conseil d'Etat ayant fait déclarer nulle une réunion présidée par le maire, M. Nail. Le Conseil d'Etat ayant rendu une décision contraire à celle qu'il attendait, M. Legrand a adressé au préfet sa démission de premier adjoint et de conseiller municipal, déclarant qu'il ne peut concilier une responsabilité intégrale des affaires avec les chinoiseries admises par le Conseil d'Etat.

Chambre des députés

Séance du mercredi 27 décembre (matin)

On déblaie, on déblaie, et l'horizon commence à s'éclaircir du côté des vacances.

C'est ainsi qu'ont été disjoints successivement des articles additionnels :

De M. Melle, proposant un droit de circulation sur les pétroles en remplacement de la taxe de fabrication établie par la loi de finances de 1906 ;

De M. Bouge, tendant à la suppression du droit d'accise sur les bougies ;

De M. Durafour, demandant le retour aux anciens prix de vente des poudres de chasse ;

De M. Jules Roche, rattachant d'une manière nouvelle les budgets annexes à ceux de certains ministères.

En fin de séance, M. Chéron, au nom de la Commission, a demandé que, pour combler le déficit de 1 900 000 francs créé par le rejet de l'impôt nouveau proposé hier sur les objets d'or et d'argent, un prélèvement égal fût opéré sur le compte provisionnel à provenir de la convention avec la Compagnie de l'Est.

Il en a été ainsi décidé, et après avoir voté les articles qui fixent l'ensemble des dépenses, malgré les protestations de M. Jules Roche contre ce système par lequel la Chambre s'interdit de rien changer jusqu'à la fin de la discussion aux chiffres ainsi fixés, le débat a été renvoyé à ce soir.

Séance du mercredi 27 décembre (soir)

Séance à 2 h. ½, M. Etienne préside.

Les retraites du personnel des chemins de fer

La Chambre vote sans débat, avec le texte adopté par le Sénat, le projet relatif aux conditions de retraite du personnel des grands réseaux de chemins de fer d'intérêt général.

Les banques coloniales

Elle adopte également, sans discussion, un projet prorogeant d'un an le privilège des banques coloniales et de leurs statuts.

Convention avec le Japon

On aborde l'examen d'un projet portant approbation de la convention de commerce et de navigation signée le 19 août 1911, entre la France et le Japon.

MM. Margaine et Plichon analysent ce document, qui leur semble être tout à l'avantage du Japon, et sur certains points, absolument préjudiciable aux produits français.

M. Couyba, ministre du Commerce, répond à ces critiques, qui lui semblent fort exagérées.

M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, insiste sur l'intérêt que présente la question au point de vue de nos bonnes relations avec le Japon, qui nous sont particulièrement précieuses en ce moment.

Le projet est adopté et l'on reprend le débat de la loi de finances.

Échos parlementaires

LA CLOTURE DE LA SESSION

Selon toutes probabilités, la session extraordinaire sera close par décret vendredi soir.

Il ne reste, en effet, à la Chambre, qu'à voter, avant le 31 décembre prochain, le renouvellement du privilège aux banques coloniales et un douzième provisoire.

Ces projets seront soumis incessamment à l'approbation de la Chambre.

On espère que la loi de finances actuellement en discussion pourra être définitivement votée dans la journée de vendredi.

Dans ces conditions, les Chambres se sépareraient vendredi, pour reprendre leurs travaux, en session ordinaire, le second mardi de janvier.

L'EMPRUNT DU PARAGUAY

M. Jules Delahaye, député de Maine-et-Loire, déposera demain le projet de résolution suivant :

« La Chambre demande au gouvernement de prendre d'urgence les moyens d'empêcher le versement complémentaire de 22 millions du 5 au 10 janvier, d'un emprunt de 25 millions dit « de la République du Paraguay », sur le marché français. »

LE SOUS-SECRÉTARIAT DE L'AFRIQUE

Après avoir entendu les observations de MM. Paul Bluysen, Etienne et divers autres membres, sur l'organisation administrative nouvelle de nos colonies d'Afrique, la Commission des affaires extérieures a confié hier à M. Bluysen le soin de rapporter sa proposition de loi portant création d'un sous-secrétariat d'Etat pour l'Afrique.

M. Pierre Goujon a été nommé rapporteur du projet de loi sur la réforme du code civil mixte égyptien et M. Lagrosillière a été chargé de donner l'avis de la Commission sur le projet de loi concernant la réforme de la magistrature coloniale.

LES MUSIQUES MILITAIRES

Les députés des villes intéressées au maintien des musiques militaires du génie et de l'artillerie ont eu à la Chambre une entrevue avec le ministre de la Guerre et lui ont exposé les raisons qui militent contre la suppression de ces musiques.

M. Messimy a répondu que, dans son projet, il ne faisait d'exception que pour les villes dans lesquelles il n'y a pas d'autres musiques militaires.

Il a, en outre, déclaré que les musiques d'infanterie seraient renforcées de gagistes provenant des musiques dissoutes.

Le ministre a également promis l'examiner les conditions dans lesquelles les villes pourraient s'imposer certains sacrifices en vue du maintien des musiques du génie et de l'artillerie.

Dans la marine de guerre

Réorganisation des écoles des spécialités

Dans un rapport au président de la République, M. Delcassé, d'accord avec la Commission, demande la réunion, sous le commandement d'un officier général relevant directement du ministre de la Marine, de toutes les écoles d'une même région. C'est ainsi que seraient constituées deux divisions d'écoles : division des écoles de la Méditerranée et division des écoles de l'Océan.

Le contre-amiral commandant la division des écoles de la Méditerranée aurait sous ses ordres :

Les écoles de canonnage,
Les écoles de torpilleurs,
Les écoles des électriciens,
Les écoles des mécaniciens et des chauffeurs,
Les écoles des scaphandriers,

Le contre-amiral commandant la division des écoles de l'Océan aurait sous ses ordres :

L'école navale,
L'école d'application des aspirants,
L'école des élèves-officiers de marine,
L'école des élèves-officiers mécaniciens,
L'école des matelots élèves-mécaniciens et le cours du brevet supérieur,
L'école des manœuvriers, charpentiers, voiliers, et le cours des élèves de la marine marchande,
L'école des apprentis-marins et des mousses,
L'école de pilotage.

En outre, quand ce sera possible, seraient rattachées à cette division :

L'école des fusiliers et l'école des apprentis mécaniciens.

Le ministre dit que la constitution de ces deux divisions d'écoles peut être effectuée immédiatement sans augmentation de crédits ; il est même possible d'escompter une diminution de dépenses assez sensible par suite de la réduction du nombre des officiers et des équipages à attacher au service des écoles.

ELECTION LEGISLATIVE

L'élection d'un député de la troisième circonscription de Rouen, en remplacement de M. Mouchel, décédé, est fixée au 21 janvier.

Une vengeance atroce des ennemis politiques de la dynastie serbe

A Vienne, hier dans l'après-midi, des individus inconnus ont cambriolé dans le cimetière Saint-Marc, destiné à être désaffecté, le caveau du père du roi de Serbie actuel, prince Alexandre Karageorgévitch. Les malfaiteurs ont décapité le crâne. Le cambriolage a été découvert hier par un garçon jardinier travaillant dans le cimetière.

On croit que le vol a été commis à la suite d'un ordre donné par une Société révolutionnaire serbe, peut-être à l'instigation de la bande anarchiste *Die Schwarze Hand* (La Main noire).

On n'a retrouvé aucune trace des auteurs de cette horrible profanation.

Vienne, 27 décembre. — La police déploie de grands efforts pour découvrir les auteurs de cette horrible profanation.

Les bagues et les décorations que portait le cadavre n'ont pas été touchées ; seule la tête manque.

On a retrouvé cependant, à côté du cercueil, la mâchoire inférieure, échappée vraisemblablement des mains des profanateurs.

On est certain qu'il s'agit là d'un acte de vengeance de partisans de la dynastie précédente, les Obrenovitch.

Le roi Pierre avait fait ériger en Serbie une chapelle avec un caveau de famille, et les ossements de ses parents devaient y être transportés et inhumés en grande pompe, dans le courant de janvier prochain.

On se rappelle que le roi Alexandre Obrenovitch et la reine Draga furent assassinés dans le konak de Belgrade, le 29 mai 1903, par les officiers partisans des Karageorgevitch. C'est le 2 juin suivant, que le roi Pierre, souverain actuel, fut élu roi par la Skouptchina. Les adhérents des Obrenovitch l'accusèrent toujours, malgré ses dénégations, d'avoir trempé dans le complot.

AU MAROC

Sanglant combat entre Espagnols et Marocains

Les nouvelles officielles reçues à Madrid de Melilla disent que le 25, à l'aube, cinq colonnes ont attaqué simultanément les Riffains ; ceux-ci, après une très vive résistance, ont dû repasser le Kert avec des pertes énormes, abandonnant leurs morts, des armes et des munitions.

Les troupes espagnoles ont eu un commandant, trois capitaines et trente-six soldats blessés, et deux soldats tués.

La région de Fez s'agite

De Fez, le 19. — Le sultan, qui avait décidé de partir hier se promener du côté de Ras-el-Ma, dut renoncer à cette sortie à la suite des mauvaises nouvelles arrivées par des rekkas spéciaux de la région de Sefrou. Les communications sont de nouveau interrompues entre cette ville et la capitale.

On signale, en effet, une agitation grandissante dans les tribus du nord et de l'est de Fez, chez les Beni-Ourain, les Tsoul, les Beni-M'Tir, les Branes. La situation, sans être inquiétante, mérite l'attention, et le commandant Brémond, après avoir conféré avec le sultan, a pris des mesures de nature à prévenir ou à réprimer sur l'heure tout mouvement de rébellion.

La garnison de Mékinès a, de son côté, envoyé une colonne chez les tribus Zalan et Zemmour, où l'effervescence est signalée, afin d'empêcher, par la présence de cette force, cette agitation de se propager.

Ce que disent les journaux

La révolution chinoise

Un Chinois, qui joue un rôle important dans la Révolution, M. Wang-Tsoung-Tao, présente ainsi à *Paris-Journal* l'idéal de ses compatriotes :

L'opinion est accréditée, en Europe, que la Chine est immuable et, cependant, si on considère son histoire, on voit que les changements de dynastie, les essais d'institutions nouvelles et les révolutions y abondent, au point que la France elle-même n'a pas eu, semble-t-il, une existence plus agitée. Mais, dans notre antique pays, les événements se répartissent sur une bien plus longue période ; dès le IIIe siècle avant l'ère chrétienne, la Chine abolissait le régime féodal et trouvait même son Napoléon, le terrible empereur Che-Hoang-Ti. Au XIe siècle de notre ère, un homme de lettres, devenu ministre, y faisait l'essai de certaines institutions de caractère socialiste. Une réaction s'ensuivit. Aujourd'hui, le parti républicain chinois s'est formé pour abolir la domination étrangère, et, profitant de l'expérience européenne, doter la Chine d'un gouvernement mieux approprié que celui de la dynastie mandchoue à son état de civilisation.

Les Mandchous ont conquis la Chine au XVIIe siècle ; ils sont au nombre de cinq millions et nous, Chinois, nous sommes plus de 400 millions. Installés en maîtres dans le pays, ils l'exploitent sans ménagement. Sous une dynastie chinoise, le sentiment national tempérait la rigueur d'un régime autocratique et centralisateur : l'empereur parlait, dès l'enfance, la langue de ses sujets ; son âme, formée par les mêmes soins, était émue par les mêmes beautés, les mêmes vertus. Sans doute, le pouvoir souverain pouvait lui inspirer l'orgueil et la cruauté, mais, même s'il abusait de son peuple, il ne pouvait en souhaiter la destruction ; même injuste et cupide, il s'arrêtait au point où la vie, sur la terre chinoise, devenait impossible. Cette limite, les Mandchous l'ont dépassée, non au début de leur dynastie, qui suivit d'abord le sage exemple de la dynastie précédente, mais par la suite et surtout au cours du XIXe siècle. La Chine entière souffre aujourd'hui d'un profond malaise dont le signe le plus manifeste est l'accroissement constant de la misère.

Notre révolution est la crise qui guérira notre mal. Il n'est pas un Chinois qui ne fasse, ouvertement ou en secret, des vœux pour qu'elle aboutisse promptement à notre délivrance. Nombreux sont ceux qui déjà lui ont fait le sacrifice de leur fortune ou de leur vie. Seuls, les Chinois qui occupent de hautes situations administratives restent attachés par l'intérêt au régime établi ; encore est-il à remarquer que les plus avisés d'entre eux font des avances au parti républicain dont ils prévoient le succès.

La lutte n'a pas encore donné de résultat décisif. Faut-il s'en étonner, quand la Révolution française a duré plusieurs années ? Si les deux adversaires ont accepté un armistice, c'est de part et d'autre une simple tactique. Le gouvernement espère obtenir des secours du dehors, et quelques hauts personnages ont intérêt à réserver leur décision.

Mais serons-nous capables d'organiser un régime de représentation nationale ? Beaucoup d'Européens en doutent ; le spectre d'une sanglante anarchie hante leur imagination. Cependant, les étrangers résidant en Chine proclament que la conduite des révolutionnaires est digne de tous éloges. L'éducation sociale du peuple chinois est bien plus avancée, d'ailleurs, qu'on ne le croit généralement, parce que son gouvernement, si oppressif, si indifférent au bien-être du pays, a, par là même, abandonné beaucoup d'institutions à l'initiative privée qui s'y est exercée avec profit. De nombreuses Sociétés, les unes régionales, les autres professionnelles, assurent à leurs membres des secours de toutes sortes. C'est par des souscriptions volontaires que l'assistance aux enfants abandonnés ou misérables est entretenue et que des travaux d'intérêt général — entretien de routes, construction de ponts ou de chemins de fer — sont entrepris. Ce n'est pas en vain que nos moralistes ont mis au premier rang la vertu d'humanité : chacun de nous se sent étroitement solidaire de tous ceux qui l'entourent, en commençant par sa famille, pour passer ensuite à sa province, puis à la Chine entière. Chacun sait, de naissance, que les efforts des hommes sont d'autant plus féconds qu'ils sont mieux concertés, et notre idéal est un idéal de paix, de concorde, de fraternité. C'est pourquoi, à côté du gouvernement officiel, machine caduque et malfaisante dont chacun cherche à se garer à tout prix, on voit naître de toutes parts, sur notre sol, des organes de commune défense, qu'il suffira de développer, de régler et de coordonner entre eux pour obtenir une République conforme aux exigences de notre esprit. Ce sera une République *bien chinoise*, ainsi que certains témoins de nos combats le répètent avec dédain. Ce qualificatif, espérons-le, se justifiera de lui-même, mais dans un sens bien différent de celui qu'ont voulu lui attribuer les détracteurs de notre République future.

La clôture de la chasse

La clôture générale de la chasse à tir, qui a déjà lieu, le 25 décembre 1911, dans la Haute-Savoie, est fixée ainsi qu'il suit dans les autres départements :

31 décembre 1911, dans la Haute-Garonne et la Somme.

1er janvier 1912, dans le Doubs.

14 janvier 1912, dans les départements suivants : Ain, Allier, Alpes (Hautes-), Aube, Côte-d'Or, Drôme, Isère, Jura, Loire, Loire (Haute-), Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nièvre, Puy-de-Dôme, Rhône, Saône (Haute-), Saône-et-Loire, Savoie, Yonne, territoire de Belfort.

28 janvier 1912, dans les départements ci-après : Aisne, Alpes (Basses-), Alpes-Maritimes, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Corse, Côtes-du-Nord, Creuse, Dordogne, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Gers, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Landes, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Marne (Haute-), Mayenne, Morbihan, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Pyrénées (Basses-), Pyrénées (Hautes-), Pyrénées-Orientales, Sarthe, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Sèvres (Deux-), Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Vienne (Haute-), et Vosges.

Le transport et la vente du gibier tué avant la fermeture de la chasse seront tolérés jusqu'au surlendemain des dates de clôture à midi.

Cette tolérance s'étendra au gibier provenant de l'étranger à condition qu'il soit parvenu à destination avant l'expiration de ce délai de trente-six heures.

Les espèces de gibier indigène importées de l'étranger à destination de départements où la chasse n'en est pas close, pourront traverser, sous plomb de douane, les départements où la clôture a été prononcée.

A l'Hôtel de Ville

Le budget de Paris
La garde républicaine

Pour arriver à voter le budget de Paris avant la fin de l'année, les conseillers municipaux siègent matin et soir.

Parmi les nombreux rapports déjà adoptés, citons celui ayant trait à la garde républicaine.

La somme affectée à cette légion est augmentée de 300 000 francs. Le Conseil demande, en échange, qu'aucun homme de ce corps ne soit détourné de son service régulier : les indisponibles atteignant le chiffre de 1 200 sur un effectif de 2 000 hommes.

Un vœu a été émis pour que le costume de la gendarmerie mobile, qui va être créé par l'Etat, soit très distinct de celui de la garde républicaine.

Le Bois de Boulogne

Le Conseil a également adopté le rapport de M. Jousselin sur le Bois de Boulogne, rapport qui constate que le nombre de gardes du Bois est inférieur au chiffre d'il y a quarante ans, ce qui suffit à expliquer le manque de surveillance de cette promenade. Les crédits ne permettant pas d'augmenter le nombre des gardiens — pour le moment du moins — le rapporteur a obtenu la création de 35 postes téléphoniques reliés au réseau de Paris par un poste central, qui sera situé au numéro 6 de la route du Champ-d'Entraînement. Ce réseau téléphonique permettra de rallier les gardes sur tel ou tel point du Bois, et, au besoin, de demander des secours à Paris.

Ce rapport comporte également l'élargissement de la route du Champ-d'Entraînement ; la création d'une route cycloable et de nouvelles allées cavalières ; le curage des étangs, etc., soit un total de plus de 2 millions de travaux.

La médaille de 1870

Une proposition de M. Aucoc, demandant que la Ville prenne à sa charge les frais de la médaille des combattants de 1870 pour tous ceux qui ont pris part à la défense de Paris a été renvoyée au Comité du budget pour chiffrer la dépense.

D'autre part, M. Galli a demandé que l'Etat offre cette médaille à tous les vieillards hospitalisés qui ont pris part à la défense nationale.

L'Assistance publique

Mentionnons encore une observation qui a été faite au cours du vote du budget de l'Assistance publique, budget qui s'élève à la somme de 79 604 320 francs. M. Henri Rousselle, rapporteur, s'est attaché à répondre aux affirmations du Syndicat des médecins de la Seine qui prétendent que les personnes non indigentes soignées gratuitement dans les hôpitaux sont très nombreuses. « Peut-être certains chefs de service ont-ils tendance à recevoir dans leur service les malades étrangers à la Ville de Paris qui présentent des particularités intéressantes au point de vue de l'enseignement, ce n'est pas contestable, dit M. Henri Rousselle, mais le nombre de ces malades n'est pas si élevé qu'on veut le dire, et il sera facilement remédié à cet état de choses. »

Réunions et Conférences

LIGUE DES FEMMES FRANÇAISES

Houlgate (Calvados). — Sur l'invitation de la Ligue des Femmes françaises, M. l'abbé Dalin vient de prêcher en même temps, à Houlgate, une retraite paroissiale et une retraite spéciale aux dames de la Ligue.

La retraite des dames de la Ligue, couronnée par une réunion générale des ligueuses et une convocation du Comité et des dissidentes, a été la source de décisions importantes.

A. C. J. F.

Sous la présidence de M. le curé doyen de Luchon s'est tenue, le 20 décembre, dans cette ville, une réunion spéciale à l'œuvre de la Jeunesse catholique.

Après avoir entendu M. Xavier Duprat, délégué régional, dans son rapport sur l'A. C. J. F., on a décidé pour cet hiver une campagne très active. Le groupe de Luchon, sous la direction de M. l'abbé Galleron, aumônier, prépare quelques conférences. De même celui de Saint-Paul-d'Ouest organisera des Journées sociales.

COURS SOCIAUX DU DIMANCHE

La deuxième conférence des cours sociaux du dimanche, de Toulouse, a été donnée, dimanche, par M. l'abbé Salles, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique, qui a parlé de « l'histoire de l'enseignement à Toulouse ».

LIGUE DES FEMMES FRANÇAISES

Aude. — La réunion générale annuelle des sections de l'archiprêtré de Narbonne s'est tenue dans cette ville, le 19 décembre, sous la direction de M. le vicaire général Seglio.

Elle a pris, cette année, une importance exceptionnelle, tant par la qualité et le nombre des délégués qui y ont assisté, que par l'intérêt des sujets traités.

De cette consolante journée, il résulte que la Ligue est en pleine activité dans le diocèse.

Paroles du Pape à la France

Tract de 2 pages in-8°, à 2 colonnes

Les quinze, 0 fr. 10 ; le cent, 0 fr. 50 ; les deux cents, 0 fr. 90 ; les cinq cents, 1 fr. 75 ; le mille, 3 francs ; les dix mille, 25 francs. Port en sus. Paris, 5, rue Bayard.

✝ NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Ind. 7 ans et 7 quarantaines, 6 jours vrais)

Mme Vve Corentin Allo, née Catherine Le Guédard, 80 ans, à Allineuc (Côtes-du-Nord). — M. Ernest Bourgeois, très ancien lecteur de *la Croix*, à Mortagne (Orne). — M. Claude Pagès, en religion Fr. Marie-Casimir, ancien concierge des Frères du Sacré-Cœur, 54 ans, à Paradis. — Ch. Fr. Nestor (Hippolyte Masson), de l'Institut de Ploërmel, 73 ans, mort en exil, à Urdax (Espagne). — M. l'abbé Pavin, curé de Gemond (Deux-Sèvres). — M. l'abbé Labutte, 45 ans, curé de Pont-l'Evêque et Sempigny (Oise). — Mme Guillaume-Michel, 66 ans, à Leyt, mère de M. le curé de Sauzey (Meurthe-et-Moselle). — Mme Vve Celse, mère de M. le curé de Maillane, lectrice assidue de la Croix et du *Pèlerin*.

Mme Vve Roch, à Paris, 75 ans, mère d'une ouvrière de la Bonne Presse.

Mme Hubert Bouché, bienfaitrice de l'Œuvre de la Bonne Presse, à Pontivy. — A Saint-Symphorien, près Tours, M. Gagneux, 80 ans, ancien membre du Conseil de Fabrique, fidèle lecteur de la *Croix*. — M. Fernand Faucher, 28 ans, notaire à Magnac-Bourg (Haute-Vienne).

Le Fr. Vital (M. Le Pen), de l'Instruction chrétienne, aux Cayes (Haïti).

MARIAGES

On recommande aux prières de nos lecteurs les mariages de :

M. Charles Millet avec Mlle Cécile Picaud, célébré en l'église de Picarreau (Jura).

M. Alphonse Perraud avec Mlle Mathilde Caty, célébré en l'église de Saint-Loup (Jura).

M. Paul Dupont, avocat, docteur en droit, avec Mlle Renée Pourtau, qui sera célébré prochainement à Tarbes.

M. Henri Faivet, ancien lieutenant d'infanterie, avec Mlle Marie Pernot, dévouée à toutes les œuvres de la Bonne Presse, qui sera célébré prochainement en l'église de Bellefontaine (Vosges).

Informations du soir

MORT DE M. ROGNON

On annonce la mort de M. Rognon, ancien gouverneur des colonies, directeur de l'Office colonial.

On sait qu'au cours des négociations franco-allemandes M. Rognon avait été envoyé à Berlin comme conseiller technique.

ACCIDENT DE CHASSE

Toulon, 27 décembre. — A Correns (Var), le jeune Hubac, en villégiature au château de Vaillet, était à la chasse à la bécasse, quand soudain il tira sur un fourré où il croyait avoir affaire à un gros gibier. Il atteignit mortellement à la tête Auguste Délégrisse, jardinier au château de Ponsfract.

LE MAUVAIS TEMPS

Carhaix (Finistère). — Une violente tempête s'est abattue sur la région durant trois jours et a occasionné d'importants dégâts. Cléden, Kergloff et Spezet ont été particulièrement éprouvés.

L'Hyère et le canal de Nantes à Brest, débordent.

Des routes sont défoncées et impraticables.

La Rochelle, 27 décembre. — On considère que le bateau *Petit-Poulot*, du port de Royan, a péri corps et biens au cours de la récente tempête. Il était monté par quatre hommes.

Palais de Justice

LE SOLEILLAND DE LA « LANTERNE » EN CORRECTIONNELLE

M. Victor Flachon, directeur de la *Lanterne* jusqu'au jour de son arrestation, comparaît aujourd'hui devant la 9e Chambre correctionnelle avec vingt autres inculpés, dont sa complice Georgette Véron.

Les faits qui lui sont reprochés sont, on le sait, des plus graves. Le réquisitoire de M. le substitut Regnault les résume en ces termes : « M. V. Flachon payait directement ou indirectement des femmes innommables, pour lui livrer des jeunes filles mineures et les faire assister au spectacle de ses orgies... » Nous arrêtons ici nos citations par respect pour nos lecteurs.

Qu'il suffise de savoir que des jeunes filles âgées à peine de 16 ans, avaient été « achetées » par M. Flachon, et emmenées par lui à sa villa de Boulouris-sur-Mer.

Un personnage manque sur les bancs du tribunal correctionnel, c'est l'ami de la femme Flachon, Ce personnage, M. B., qui n'a pas été inculpé, exerce les fonctions d'instituteur à Paris.

Un détail : tous les prévenus sont au banc des détenus, à l'exception de M. V. Flachon et de Georgette Véron, qui, par un privilège incompréhensible, sont autorisés à s'asseoir au banc des prévenus libres.

L'interrogatoire d'identité des inculpés terminé, M. le substitut Regnault réclame le huis clos.

Me Varenne s'y oppose au nom de M. Flachon. Il espère sans doute qu'en audience publique certains faits compromettants devront être passés sous silence.

Le tribunal ne tient pas compte de ces conclusions, prononce le huis clos et le président M. Flory, donne l'ordre de faire évacuer la salle.

Le président procède alors à l'interrogatoire de fond des inculpés. Tous nient les faits qui leur sont reprochés.

La femme Laforge prétend que, si elle a laissé partir sa fillette à Boulouris, c'est qu'on lui avait dit que M. Flachon s'occupait d'une œuvre philantropique et était très bon pour les jeunes filles. (Rires.)

M. Flachon, interrogé à son tour, proteste contre les poursuites tout en reconnaissant qu'il a amené à Boulouris des fillettes dont certaines étaient fort jeunes, mais il assure que toutes étaient des professionnelles. « Je suis, ajoute-t-il, victime d'une machination politique et policière ; on m'en veut parce que j'ai fait campagne contre la police des mœurs. »

On entend ensuite les fillettes.

FEUILLETON DU 28 DÉCEMBRE 1911 — 2 —

AME POLONAISE

— Que dites-vous, chère Madame ?

— Il m'a été rapporté, par une personne très sûre, que votre frère, après lui avoir annoncé la décision qu'il venait de prendre, avait ajouté : « Maintenant, Hélène pourra songer à son propre avenir. Je ne pouvais, sans égoïsme, accepter qu'elle consacrât sa jeunesse à combler le vide que la mort a laissé dans la maison, et j'espère qu'elle trouvera le bonheur pour son propre compte après avoir toujours songé à le donner aux autres. »

— Voilà donc ce qu'Albert pensait sans me le dire ! s'écria Mlle des Vignes. Je n'ai que vingt-cinq ans, c'est vrai ; mais il me semble que je suis une vieille fille, la vie m'ayant apporté très tôt des devoirs et des douleurs. Mes joies, elles-mêmes, ont été sérieuses dans l'intimité du ménage d'Albert. Ce ménage était pour moi l'idéal et m'a rendue trop difficile pour que je puisse songer à me marier. Maintenant, ma mission est toute tracée ; former ma chère petite nièce à l'exemple de sa mère, imprégner dans l'âme de Nadine les nobles sentiments qui animaient celle d'Olga ; qu'elle en ait la beauté morale comme déjà elle commence à en reproduire le charme physique ! Ah ! si j'avais pu deviner ce que vous venez de me dire, m'en expliquer avec Albert, la situation aujourd'hui serait sans doute différente.

Avant que Mme d'Ethel eût pu répondre la petite Nadine entrait dans la chambre de l'hôtel, où cette conversation venait d'avoir lieu, conduite par une domestique polonaise qui avait élevé sa mère. C'était une ravissante enfant, aux grands yeux tour à tour lumineux et rêveurs, d'une nuance changeante comme les eaux de la mer ; des cheveux bouclés, d'un blond doré, s'ébouriffaient autour de son visage dont l'expression devint toute joyeuse en apercevant sa tante. Elle se jeta dans ses bras en lui disant :

— Oh ! tante Hélène, il y a bien longtemps que je ne vous ai vue ! Deux heures bien sûr.

Hélène se pencha vers elle en l'embrassant passionnément.

Mme de Viremont, après le départ des invités du lunch, pendant que sa fille échangeait sa toilette de mariée contre une toilette de voyage, tombait, épuisée de fatigue sur un fauteuil. Elle y resta quelques instants dans cet état de prostration qui suit souvent une grande dépense de toutes les forces, de toutes les facultés. Son regard se promène vaguement sur le désordre qui l'entoure, et l'aspect désagréable qui en ressort prélude au sentiment de profonde tristesse qui va l'envahir. *Les gerbes de fleurs*, qui, le matin, s'élançaient si fraîches des vases de vieux Chine, se penchent sur leur feuillage flétri ; et les massifs de plantes vertes placés aux angles des pièces sont gris de poussière. Sur les tables, sur les consoles ou les cheminées, des tasses, des verres, des coquilles avec un reste de glace fondue. Le mobilier de l'appartement est pêle-mêle dans un désordre complet. Tout à coup la baronne aperçoit, gisant à terre sous un canapé, le bouquet de la mariée. Faisant un effort pour sortir de son fauteuil, elle se baisse, le ramasse et l'embrasse comme pour lui demander pardon de l'abandon qu'il vient de subir. Elle croit voir dans ces fleurs l'emblème de cette intimité qui va finir entre elle et sa fille. Il y a des roses épanouies et aussi des boutons qui ne s'ouvriront jamais ; comme il y a eu dans son amour maternel les joies causées par les succès de Marguerite ainsi que tous les projets, toutes les espérances qui ne se réaliseront pas à ses côtés !

Alors il se passa dans le cœur de cette mère ce que tant d'autres ont éprouvé et éprouveront encore ; cette jalousie profonde pour tous les sentiments que son enfant concevra désormais en dehors d'elle. Toute grisée par le brillant mariage qu'elle lui voyait faire, par les préparatifs de ce mariage, elle n'avait entrevu jusqu'ici son isolement que d'une façon éphémère. Il se présente maintenant à elle dans toute sa rigueur. C'est l'instant du sacrifice pour les vaillantes que le devoir n'effraye pas, et elles se promettent alors de s'effacer autant que l'exigera le bonheur de celle qui va les quitter. Mme de Viremont n'a l'âme trempée ni pour le sacrifice, ni pour l'isolement, et les larmes qui jaillissent de ses yeux ne sont pas les pleurs de la résignation. Elle se dresse au contraire en face de la destinée qui pourrait séparer sa vie de celle de la jeune femme et prétend manœuvrer de telle sorte que celle-ci ne saura se passer d'elle et lui fera partager les jouissances de sa nouvelle fortune. Très fortifiée par cette perspective, la baronne plaça le bouquet dans un vase de cristal à une place d'honneur et alla retrouver Mme Albert des Vignes.

. . . . . .

Le château qu'un héritage a depuis plus de cent ans donné à la famille Craslon des Vignes, présente un curieux mais harmonieux assemblage de divers styles. La partie la plus ancienne est la salle du Chapitre d'une abbaye du XIe siècle, presque contemporaine d'un château fort construit à Laigle par Fulbert de Heine. Cette salle, soutenue à l'extérieur, par de véritables contreforts, l'est aussi à l'intérieur par des piliers ornés de bizarres sculptures. Le propriétaire actuel l'a divisée en deux parties pour en faire son laboratoire et son cabinet de travail. De hautes fenêtres en plein cintre y donnent la lumière en laissant, dans la mauvaise saison, s'entre-croiser bien des courants d'air imparfaitement combattus par les poêles installés sept à huit mètres au-dessous. Les dalles de pierre sont presqu'entièrement recouvertes de tapis ; de vieilles tapisseries sont accrochées là où s'adossaient autrefois les stalles des moines et divisent la partie où le savant écrit et médite de celle consacrée à ses expériences chimiques ; les nombreux rayons de la bibliothèque alternent avec ces tapisseries ; de hauts pupitres soutiennent des in-folio d'une grande rareté. Il y a des armures de chevaliers, ou des statues de saints, contemporaines de l'abbaye, émergeant entre les tables couvertes de spécimens généalogiques, de vitrines recélant des médailles, ou de cartons contenant des gravures.

Bien souvent, dans les années précédentes, des jeunes femmes étaient venues animer de leur présence ce sanctuaire de la pensée humaine. C'était